

**Service Affaires juridiques,  
administratives et foncières**

**OBJET : VERSEMENT D'UNE INDEMNITE EN DEDOMMAGEMENT D'UN  
SINISTRE EN RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA COMMUNE D'ANNONAY EN  
DATE DU 11 AVRIL 2022**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

**Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n° 2020-96 du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs conférée au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,**

**Considérant** qu'en date du 11 avril 2022, un agent de la commune d'Annonay, procédant à une opération de débroussaillage sis 2 rue de l'Hôtel de Ville à Annonay, a accidentellement projeté une pierre sur la vitre latérale droite d'un véhicule de immatriculé BH-093-BZ.

**Considérant** que le montant des dégâts occasionnés a été établi à la somme totale de 276,02 €, conformément à la facture acquittée du 15 avril 2022 établie par France pare-brise, et que l'assureur responsabilité civile de la commune d'Annonay, SMACL, ne peut intervenir en indemnisation directe du fait d'une franchise de 1 500,00 € supérieure au montant du sinistre.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Une indemnité de 276,02 € sera versée à Monsieur Joseph AGOSTINO propriétaire du véhicule en règlement total du sinistre du 11 avril 2022 est décidé.

**Article 2 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône.

**Article 4 :** Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône le / 05/2022 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 02 juin 2022



Le Maire

Simon PLENET

PPO

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :